

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11

SEANCE DU JEUDI 21 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le jeudi vingt et un juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence VILLENEUVE-ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : José NUNES qui a donné procuration à Gabriel VIGUIER.
Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES.
Sophie DAUZAT.
Céline ROCACHER.

Date de la convocation : 13/07/2016
Date d'affichage : 13/07/2016

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des attentats de Nice du 14 juillet.

1°) PARTICIPATION COMMUNALE AUX TARIFS DES REPAS (Cantine scolaire)

Monsieur le Maire informe les conseillers que les tarifs de prestations de la cuisine centrale pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 ont été transmis par la ville de Castres par arrêté en date du 27 mai 2016. Les tarifs ont été revalorisés de 1.84 %, soit :

- repas adulte scolaire : 4.65 € HT soit **4.90 € TTC**
- repas primaire : 4.09 € HT soit **4.31 € TTC**
- repas maternelle : 3.96 € HT soit **4.18 € TTC**
- repas personnes âgées à domicile : 7.02 € HT soit **7.72 € TTC**

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal DECIDE, à 12 voix pour et 1 abstention :

- de maintenir la participation communale à **0.50 € par repas** pour le repas primaire et le repas maternelle. Par conséquent, il sera facturé aux parents domiciliés sur la commune de Fréjeville et dont les enfants fréquentent la cantine du RPI :
 - * **3.81 € pour le repas primaire**
 - * **3.68 € pour le repas maternelle**
- de maintenir le **prix du repas adulte scolaire à 4.90 €** (pas de participation communale)
- de maintenir le **prix du repas pour les personnes âgées à domicile à 7.72 €** (pas de participation communale).

2°) RENOUELEMENT CDD – AIDE A LA CANTINE ET A LA GARDERIE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat à durée déterminée qui avait débuté le 1^{er} septembre 2015, arrive à échéance le 31 août 2016. Ce contrat, établi en application des dispositions de l'article 3 – 3, 4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, réservé aux communes de moins de 1000 habitants et destiné aux agents à temps non complet inférieur à 17 h 30 hebdomadaires, peut être renouvelé.

Considérant que les effectifs scolaires n'ont pas diminué par rapport à l'an dernier, considérant que la personne qui a exercé cette activité du 01/09/2015 au 31/08/2016 maintient sa candidature, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée tel que défini ci-dessus, du 01/09/2016 au 31/08/2017 pour 15 h 30 hebdomadaires.

QUESTIONS DIVERSES

- **Impasse de la Nogarède** : Pascale ROMERO signale un problème sur la raquette de retournement ; Monsieur le Maire se rendra sur place pour rencontrer un riverain.

- **Construction de la nouvelle mairie** : une plaquette d'information sera distribuée aux habitants et un panneau sera installé sur le parking.

- **Assainissement** : des problèmes signalés sur un curage de fossés au départ de Fréjeville, des plaintes sont avancées à propos de l'assainissement ; Didier MAHOUX pose la question : ne faudrait-il pas relancer un nouveau projet ?

- **Poste d'agent d'accueil à pourvoir à la CCLPA** : Laurence VILLENEUVE-ROUSSET informe les conseillers qu'un poste est à pourvoir à la CCLPA (contrat d'avenir)

- **Visite du Sénateur Philippe BONNECARRERE** : M. BONNECARRERE rencontre actuellement les Maires et les Adjointes du secteur ; il est venu à Fréjeville le 4 juillet.

- **Nettoyage du mur du cimetière et du Lavoir** effectué par un groupe de jeunes dans le cadre du « Chantiers-Loisirs-Jeunes » organisé par la CCLPA : Marie-Florence FARAL, qui les a rencontrés, a dit que c'était un groupe agréable et dynamique et que le travail a été fait correctement.

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 8 septembre.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.



Claude ALBA
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Claude ALBA", written over a horizontal line.